

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

CH - 3001 Bern · Seilerstrasse 4 · Postfach 7836 · Tel. 031 382 10 10 · Fax 031 382 10 16
Internet: <http://www.sab.ch> E-mail: info@sab.ch Postkonto: 50 - 6480-3



Berne, le 12 janvier 2010

Communiqué de presse du SAB No 1060

Approvisionnement médical de base en régions de montagne remis en question malgré la croissance des coûts du système de santé

Les coûts du système de santé augmentent continuellement tandis que, dans le même temps, le nombre de médecins généralistes dans les régions de montagne décroît. Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) propose, dans un document de position, des mesures pour contrer ce paradoxe. Il s'agit, entre autres, d'unifier le tarif TarMed à l'échelle nationale et de revoir à la hausse le nombre d'étudiants admis en faculté de médecine.

Entre 1996 et 2009, les primes de caisse maladie sont passées de 173 Fr. à 323 Fr. par mois, en moyenne. En l'espace de 13 ans, la charge pour les ménages privés a, ainsi, presque doublé. De la même manière, les dépenses de la Confédération et des cantons ont sensiblement augmenté. Les automatismes dans les dépenses pour le système de santé rendent plus difficiles des mesures correctives. Les dépenses supplémentaires pour le système de santé sont souvent à l'origine de raccourcissements budgétaires dans d'autres des tâches de la Confédération.

A cette explosion des coûts correspond une dégradation des prestations médicales de base dans les régions de montagne et régions rurales. Dans ces régions, les médecins généralistes assurent un service médical essentiel.

Aujourd'hui, déjà, la densité médicale dans les régions de montagne et régions rurales est très inférieure à celle des centres urbains. Si, dans les agglomérations, la distance à parcourir pour se rendre au cabinet médical le plus

proche n'est que de 500 mètres, elle passe à 2'000 mètres environ dans les régions rurales.

Le problème d'approvisionnement médical va s'intensifier fortement dans les prochaines années puisque environ 60% des médecins généralistes sont âgés de plus de 55 ans. La relève est faible, d'autant qu'exercer dans les régions de montagne rime avec nombreuses heures de garde et revenus moins élevés. En outre, le Numerus Clausus limite artificiellement le nombre d'étudiants en médecine. Des mesures doivent être prises dans les plus brefs délais afin de maintenir les prestations médicales de base dans les régions de montagne et régions rurales.

Dans son document de position, le SAB propose les mesures suivantes pour remédier au problème de l'approvisionnement de base en zones de montagne et rurales :

- unification de la valeur du point tarifaire TarMed au niveau national ;
- supprimer le numerus clausus et revaloriser la médecine générale auprès des étudiants ;
- les cantons sont appelés à élaborer un concept d'approvisionnement de base pour leur territoire ;
- les collaborations entre médecins, entre hôpitaux et entre médecins et hôpitaux sont à encourager ;
- les opportunités des nouvelles technologies d'information et de communication sont à utiliser ;
- le Département fédéral de l'Intérieur doit compenser ses dépenses supplémentaires pour la santé au sein de son département ;
- le contribuable doit pouvoir déduire de sa déclaration d'impôt les coûts réels engagés pour son assurance maladie.

Le document de position ainsi qu'un rapport de fond peuvent être consultés sur notre site www.sab.ch.

Informations supplémentaires :

Thomas Egger, Directeur du SAB

Tél. 031 382 10 10